



EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE
SEMESTRE DE PRINTEMPS
Session Normale 2023

Épreuve : COMPTABILITÉ GÉNÉRALE 2
Enseignant : AAJLY ABDELLAH
Niveau : DENCN - 1ère année – Semestre 2
Jour/Date : Jeudi 11/05/2023 à 09h
Durée : 1h

- L'utilisation des calculatrices est autorisée, celle du plan comptable est interdite.

Exercice N°1

Vous venez d'être recruté par la société « STI » installée à Tanger. Afin de tester vos connaissances et vos aptitudes en comptabilité, le chef comptable vous confie un extrait de la balance avant inventaire ainsi que trois dossiers relatifs aux travaux de fin d'exercice.

I- Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/N (par solde) :

N° des comptes	Intitulés des comptes	Solde débiteur	Solde créditeur
2230	Fonds commercial	400 000	
2311	Terrains nus	1 200 000	
2313	Terrains bâtis	1 500 000	
X 2321	Bâtiments	1 250 000	
2340	Matériel de transport	615 000	
2351	Mobilier de bureau	135 000	
2355	Matériel informatiques	70 000	
2510	Titres de participations	112 000	
28321	Amortissements des bâtiments		296 875
2834	Amortissements du matériel de transport		625 000
28351	Amortissements du mobilier de bureau		29 000
28355	Amortissements du matériel informatique		53 125
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations		15 000
3121	Clients	150 480	
3424	Clients douteux ou litigieux	19 800	
3500	Titres et valeurs de placements (TVP)	7 050	
3942	Provisions pour dépréciations des Clients et CR		16 900
3950	Provisions pour dépréciations des TVP		300

1°) Dossier des immobilisations

- Le fonds commercial est estimé à 800 000 dh.
- Le terrain nu s'est déprécié de 40% à la suite d'une modification de plan d'aménagement de la ville (non irréversible).
- Les bâtiments ont été acquis à la création de l'entreprise.
- Le matériel de transport, amortissable sur 5 ans en linéaire, comprend un véhicule V21 acquis pour 400 000 dh, 6 mois après la création de l'entreprise.
- Le mobilier de bureau, amortissable sur 10 ans en linéaire, comprend :
 - + Une partie « B » acquise 2 ans et 9 mois après la création de l'entreprise.
 - + Une partie « C » acquise le 01/10/N pour 60 000 dh HT.
- Le matériel informatique amortissable sur 4 ans en linéaire comprend :
 - + Un ordinateur « P1 » acquis à la création de l'entreprise
 - + Un ordinateur « P2 » acquis 3 ans après l'ordinateur « P1 » *1 après la création*

Les immobilisations ci-après ont été cédées au cours de l'exercice :

- Un véhicule V1, acquis à la création de l'entreprise, cédé le 30/06/N pour 85 000 dh.
 - Du mobilier « A », acquis à la création de l'entreprise, cédé le 31/03/N pour 15 000 dh.
- Lors des cessions, le comptable s'est contenté de créditer les comptes « 2340- Matériel de transport » et « 2352- Mobilier de bureau » par le débit du compte « Caisse » des prix de cession.

2°) Dossier des titres

Catégories	Date d'achat	Quantité	Prix d'achat unitaire	Valeur au 31/12/N-1	Valeur au 31/12/N
Titres de participations :					
• Actions I	01/05/N-4	600	250	235	240
• Actions K	01/05/N-2	300	300	290	320
• Actions K	01/05/N	500	340	290	320
Titres et valeurs de placements :					
• Actions A	04/10/N-4	20	200	190	195
• Actions B	02/09/N	10	300		280

Au courant de l'exercice, l'entreprise a cédé 200 titres « K » à 400 dh le titre et 10 titres « A » à 195 dh le titre. Lors de la cession, le comptable s'est contenté de créditer les comptes « 2510- Titres de participations » et « 3500- Titres et valeurs de placements » par le débit du compte « 5141- banque SD » des prix de cession. La méthode du coût moyen unitaire pondéré est utilisé par cette société.

3°) Dossier des créances

L'état des créances douteuses et des créances irrécouvrables au 31/12/N est le suivant :

Clients TTC	Créances	Provisions au 31/12/N-1	Provisions au 31/12/N	Observations
Rachid	22 800	7 600	9 000	Pour solde de tout compte
Ahmed	18 600	à chercher	à chercher	Porter la provision à 40% du solde
Brahim	15 900	----	----	Encaissement probable 70%
Hassan	17 220	----	----	Créance irrécouvrable

N.B. L'entreprise est soumise à la TVA au taux de 20%.

Question N°1 (Question de cours)

La valeur d'entrée d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même ne comprend pas :

- A - Le coût d'achat des matières premières ;
- B - Les dotations aux amortissements du matériel utilisé ;
- C - Les honoraires ;
- D - Les salaires .

Question N°2 (Question de cours)

Les biens loués sont exclus de l'amortissement linéaire :

- A - Vrai ;
- B - Faux ;
- C - Vrai si la durée de vie ne dépasse pas 10 ans ;
- D - Autre.

Question N°3

La date de création de l'entreprise est :

- A - 01/01/N-5
- B - 01/04/N-5
- C - 01/07/N-5
- D - Autre

Question N°4

Le taux d'amortissement des bâtiments est :

- A - 3%
- B - 4%
- C - 5%
- D - Autre.

Question N°5

La valeur du mobilier de bureau (partie A) est :

- A - 30 000
- B - 40 000
- C - 50 000
- D - Autre.

Question N°6

La valeur du mobilier de bureau (partie B) est :

- A - 50 000
- B - 60 000
- C - 70 000
- D - Autre.

Question N°7

La valeur du matériel informatique « P1 » est de :

- A - 10 000
- B - 40 000
- C - 50 000
- D - Autre.

Question N°8

La valeur du matériel informatique « P2 » est de :

- A - 20 000
- B - 40 000
- C - 60 000
- D - Autre.

Question N°9

L'écriture comptable relative à la sortie du matériel de transport « V1 » est :

- A - (D) VNA des immo. Corporelles cédées, (D) Amortissement du matériel de transport et (C) Matériel de transport ;
- B - (D) VNA des immo. Corporelles cédées, et (C) Produit de cession des immo corporelles ;
- C - (D) Banques SD, et (C) Produit de cession des immo corporelles ;

D - Autre.

Question N°10

L'écriture de régularisation de l'écriture sur cession de « V1 » est :

- A - (D) Caisses, et (C) Produit de cession des immo corporelles ;
- B - (D) Banques SD, et (C) Produit de cession des immo corporelles ;
- C - (D) Matériel de transport, et (C) Produit de cession des immo corporelles ;
- D - Autre.

Question N°11

La régularisation de l'écriture passée par le comptable au titre de la cession des titres de participations actions « K » est :

- A - (D) Banques, et (C) Titres de participations ;
- B - (D) Banques, et (C) Produits de cession des Titres de participations ;
- C - (D) VNA des immobilisations financières cédées, et (C) Titres de participations ;
- D - Autre.

Question N°12

Lors de la cession des 200 titres K, le montant de sortie des titres de participations est :

- A - 60 000
- B - 65 000
- C - 68 000
- D - Autre.

<p>Question N°13</p> <p>La moins-value des titres et valeurs de placements cédées est :</p> <p>A – 50 B – 100 C – 180 D – Autre.</p>	<p>Question N°14</p> <p>La dotation des TVP « B » fin N est de :</p> <p>A – 200 B – 2 800 C – 3 000 D – Autre.</p>
<p>Question N°15</p> <p>Le montant du compte pertes sur créances irrécouvrables à débiter pour RACHID est :</p> <p>A – 22 800 B – 21 900 C – 11 500 D – Autre.</p>	<p>Question N°16</p> <p>Le montant de la provision pour dépréciation du client BRAHIM au 31/12/N est :</p> <p>A – 3 975 B – 9 275 C – 11 130 D – Autre.</p>
<p>Question N°17</p> <p>La comptabilisation de la provision du client BRAHIM au 31/12/N est :</p> <p>A – (D) DEP pour dépréciation de l'Actif Circulant, et (C) Clients douteux ou litigieux; B – (D) DEP pour dépréciation de l'Actif Circulant, et (C) Provision pour dépréciation des clients; C – (D) Provision pour dépréciation des clients;, et (C) Reprises sur provisions pour dépréciation des clients; et (C) Clients douteux ou litigieux; D – Autre.</p>	<p>Question N°18</p> <p>La comptabilisation de la créance irrécouvrable du client HASSAN au 31/12/N est :</p> <p>A – (D) Pertes sur créances irrécouvrables; et (C) Clients douteux ou litigieux B – (D) Pertes sur créances irrécouvrables; (D) TVA facturée et (C) Clients C – (D) Pertes sur créances irrécouvrables; (D) TVA facturée et (C) Clients douteux ou litigieux D – Autre.</p>
<p>Question N°19 (Question de cours)</p> <p>Une société reçoit une facture d'achat de marchandises 15 jours avant la date de clôture de son exercice comptable. La livraison intervient 1 mois plus tard. L'écriture de régularisation au 31/12/N est :</p> <p>A – (D) Achat de marchandises et (C) Charge constatée d'avance B – (D) Achat de marchandises et (C) Produit constaté d'avance C – (D) Charge constatée d'avance et (C) Stock de marchandises D – Autre.</p>	<p>Question N°20 (Question de cours)</p> <p>Le loyer de l'entrepôt du mois de janvier N+1 a été réglé par l'entreprise le 29/12/N pour un montant de 29 000 dh. Il s'agit :</p> <p>A – Produit à recevoir B – Charge à payer C – Produit constaté d'avance D – Charge constatée d'avance</p>